



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 2 janvier 2015

**LA PREFECTURE COMMUNIQUE
EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR
DE TAXI**

Une session d'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi est organisée **en 2015**. Le calendrier des épreuves est le suivant :

- ***Admissibilité* : à compter du mardi 24 mars 2015**
- ***Admission* : à compter du mardi 19 mai 2015**

Les dossiers d'inscription complets devront être adressés à la préfecture – bureau de la circulation et de la sécurité routières **soit au plus tard, le samedi 24 janvier 2015, le cachet de la poste faisant foi.**

Les dépôts de dossiers en préfecture devront intervenir au plus tard le vendredi 23 janvier 2015 12 H 00.

Toutes informations utiles pourront être obtenues auprès du secrétariat du bureau de la circulation et de la sécurité routières joignable au **05 90 99 39 58**.